



ON THE ROAD

By AASIA
ASSISTANCE AUX MIGRANTS

Code de Conduite (ou Safeguard Policy)

Mise à jour le 24 mars 2023

Remplace le code précédent daté du 24 juin 2022

Le Code de conduite d'AASIA est au cœur de l'organisation, de son équipe, de ses opérations et de sa gestion. Il rappelle les principales règles de conduite et de comportement auxquelles l'ensemble du personnel doit se conformer, pour être en conformité avec les valeurs, principes et obligations d'AASIA en matière de:

1. Respect des autres
2. Maintien d'un comportement irréprochable sur le plan personnel et professionnel
3. Protection active des bénéficiaires d'AASIA
4. Protection de soi-même, de sa sécurité et de celle des autres
5. Protection des ressources et des biens d'AASIA
6. Protection de la confidentialité d'AASIA
7. Pérennité : Nos projets s'inscrivent dans la durée. Toutes nos actions doivent donc s'inscrire dans cette pérennité, et éviter de la mettre en péril;
8. Professionnalisme : Lorsque nous disons que nous allons faire quelque chose, nous le faisons et nous ne faisons pas de promesses excessives.
9. Collaboration : La collaboration est inhérente à notre mission. Nous reconnaissons que la diversité nous rend plus forts et nous nous efforçons d'inclure toute bonne volonté comme partie prenante de notre équipe et de notre réseau.
10. Signalement de tout incident ou préoccupation en rapport avec le Code de conduite d'AASIA

De plus, l'AASIA fait siens les principes du **code de conduite en vigueur pour la Croix-Rouge** et les ONG travaillant avec elle :

1. L'impératif humanitaire, priorité absolue.
2. L'aide est apportée sans aucune distinction de race, de croyance ou de nationalité du bénéficiaire, et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins.

Le logo On The Road a été réalisé par Yala,
artiste congolais, ancien réfugié à Samos



A.A.S.I.A (Amis et Anciens Stagiaires Ifaid
Aquitaine)

Association loi 1901- SIREN : 849151279

10 Chemin du Sablot 33240 ST ANDRE DE CUBZAC

RIV



ON THE ROAD

By AASIA

ASSISTANCE AUX MIGRANTS

3. L'aide ne saurait être utilisée au service de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.
4. Nous nous efforcerons de ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements.
5. Nous respecterons les cultures et les coutumes.
6. Nous chercherons à fonder nos interventions sur les capacités locales.
7. Nous nous emploierons à trouver des moyens d'associer les bénéficiaires des programmes à la gestion des secours.
8. Les secours doivent autant viser à limiter les vulnérabilités futures qu'à satisfaire les besoins fondamentaux.
9. Nous nous considérons comme responsables, tant à l'égard des bénéficiaires potentiels de nos activités que vis-à-vis de nos donateurs.
10. Dans nos activités d'information, de promotion et de publicité, nous présenterons les victimes de catastrophes comme des êtres humains dignes de respect, et non comme des objets de commisération.

<https://www.ifrc.org/fr/notre-promesse/bien-agir/code-de-conduite-pour-le-mouvement-international-de-la-croix-rouge-et-du#:~:text=Le%20Code%20de%20conduite%20pour,humanitaire%20efficace%20et%20fond%C3%A9%20sur>

Relation avec les bénéficiaires

L'histoire et la taille de notre association font que nous avons une proximité avec les bénéficiaires. Nous nous considérons comme des travailleurs sociaux qui sont proches de leur public pour pouvoir adapter l'aide en fonction de la situation. Nous trouvons aussi très important que nos bénéficiaires soient aussi ceux qui nous aident, pour avoir un réel échange.

Statuts des volontaires et bénévoles :

Les volontaires, stagiaires et aidants de l'association vivent ensemble. Chacun à son poste, et il n'y a pas de hiérarchie, ni à La Maison, ni à L'Arche. L'équipe travaille avec confiance, entraide et bienveillance.

En cas de nécessité d'une prise de décision sécuritaire urgente (catastrophe, évacuation, incident majeur, ...), la personne ayant le plus d'ancienneté dans la maison décide et tous les membres du groupe acceptent et suivent sa décision.

PSU





ON THE ROAD

By AASIA
ASSISTANCE AUX MIGRANTS

L'ADN de l'association fait que les passagers nous aident à La Maison. Nous pouvons considérer que ces passagers font partie de l'équipe quand :

- ✓ Elles viennent tous les jours ou quasiment.
- ✓ Elles nous aident pour les ouvertures/ fermetures et/ou cuisine.
- ✓ Elles sont impliquées dans l'équipe, en particulier pour faire respecter les règles de La Maison.

Règles de comportement individuel

Comment doit-on se comporter avec ses collègues et les passagers :

- ✓ Respect de l'autre
- ✓ Faire preuve d'empathie et de bienveillance envers chacun
- ✓ Respecter les opinions, points de vue et expériences divergents
- ✓ Donner et accepter gracieusement tous commentaires constructifs
- ✓ Accepter sa responsabilité, s'excuser auprès des personnes affectées par nos erreurs, et apprendre de l'expérience
- ✓ Se concentrer sur ce qui est le mieux pour l'organisation, la communauté et soi même
- ✓ Protection active des passagers d'AASIA
- ✓ Protection de soi-même, de sa sécurité et de celle de son équipe
- ✓ Protection des ressources et des biens d'AASIA
- ✓ Protection de la confidentialité d'AASIA

Comment NE DOIT-ON PAS se comporter avec ses collègues et les passagers

- ✓ Commentaires insultants ou désobligeants, attaques personnelles ou politiques.
- ✓ Utilisation d'un langage ou d'images sexués, et propositions, avances, harcèlements sexuels.
- ✓ Harcèlement de quelque sorte en public ou en privé
- ✓ Manque de respect envers les autres membres de l'équipe et les personnes avec lesquelles nous travaillons. Ceci comprend être grossier, condescendant ou insultant.
- ✓ Transmettre toutes informations privées d'un membre de l'équipe ou d'un client, à un tiers, telles qu'une adresse physique ou e-mail, sans leur autorisation explicite





ON THE ROAD

By AASIA
ASSISTANCE AUX MIGRANTS

- ✓ Flirt au sein de l'équipe, avec les bénéficiaires et avec les partenaires.

En cas de non-respect du code de conduite et de ces principes de comportement, le contrevenant sera rappelé à l'ordre par l'association, et, dans les cas graves ou en cas de récidive, il pourra être mis fin à sa mission au sein de l'organisation.

L'association se réserve la possibilité –le cas échéant- de signaler les cas graves aux autorités compétentes.

Le Code de Conduite s'applique à l'ensemble du personnel d'AASIA, soit tous les salariés, bénévoles, stagiaires et consultants indépendants d'AASIA, de ses organisations sœurs et des organisations membres du réseau AASIA qu'ils soient employés à l'international ou au niveau national, qu'ils soient basés en France ou dans les pays d'intervention d'AASIA.

Travailler et/ou signer une convention de bénévolat avec l'AASIA implique l'adhésion de la personne à ce Code de Conduite, dont une copie doit lui être communiquée au moment de son intégration dans l'association.

A Saint-André de Cubzac, le 2 avril 2023

Le Président, Pierre-Jean VIGNAND